

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : Travaux église : devis plâtre

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Madame Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, explique que des fissures ont été constatées sur les voûtes surplombant l'autel et que des travaux urgents doivent être entrepris.
Un devis a été demandé à l'entreprise de plâtrerie Gourin.

Le montant du devis est de 1 150 € HT mais n'est qu'une estimation. Le montant pourrait être différent selon le temps passé sachant que le prix horaire est de 55 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a faint circular stamp.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : Devis intervention sur chaudière de la Maison des Lutins

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Madame Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, explique qu'au cours de l'hiver dernier, la chaudière de la Maison des Lutins est tombée plusieurs fois en panne. L'entreprise Serfo a fait un devis pour remplacer l'échangeur de chaleur secondaire. Ce dernier s'élève à 2 686 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-03

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : Devis barre de fixation des projecteurs

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Monsieur Laurent Jouanno, Adjoint au Maire, présente les devis pour la fourniture d'une barre de fixation pour les projecteurs donnant sur la scène de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Loops pour un montant de 1 341,67 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-04

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 12

votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : Devis panneau de signalisation

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Décograph d'un montant de 13 € HT pour la fourniture d'un panneau de signalisation « stationnement interdit » pour la Résidence des Trois Alouettes.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-05

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : Devis intervention sur paratonnerre de l'église

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Monsieur le Maire explique que suite au contrôle périodique du paratonnerre par l'entreprise Art Camp, il nous a été signalé que le parafoudre n'est plus opérationnel depuis 2 ans.

Cette société, titulaire du contrat de maintenance, a établi un devis pour la réfection complète du paratonnerre pour un coût de 6 940 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : personnel : embauche d'un agent pour besoin occasionnel à la cantine

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du service à la cantine, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour besoin occasionnel à temps non complet du 1er septembre 2024 au 5 juillet 2025 inclus à raison d'1h20 (soit 1h45 centièmes) par jour d'école.

La rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées. Elle bénéficiera des congés payés.

Le Maire est autorisé à effectuer le recrutement et à signer les documents se rapportant à cette embauche.

Pour copie conforme
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-07

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : personnel : renouvellement du contrat d'un agent au restaurant scolaire et à l'entretien des locaux

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du service à la cantine et l'entretien des locaux, le contrat de Madame Olivia Bourgeoisat, agent occupant ce poste, doit être renouvelé du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024 avec une DSH de 21 heures.

La rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées.

Le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant au renouvellement du contrat de Madame Olivia Bourgeoisat.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-08

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : personnel : recrutement d'un agent en contrat CDD aux services techniques

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Geoffrey Guérin est en contrat aidé aux services techniques de la commune jusqu'au 8 septembre 2024.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter cet agent en contrat en CDD sur un emploi non permanent de type « accroissement temporaire d'activité » pendant une année du 9 septembre 2024 au 8 septembre 2025 avec une DHS de 35 heures.

La rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 432 – indice majoré 387, soit au 11^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à ce recrutement ainsi que le contrat de Monsieur Geoffrey Guérin.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : subvention à l'ASCRL pour le financement des Cap-Sports

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, rapporte que le Conseil Départemental se désengage du financement des Cap-Sports à compter du 1^{er} septembre 2024.

Aussi, afin de continuer à proposer les activités Cap-Sports aux enfants, l'ASCRL demande aux communes adhérentes de combler cette perte financière sous forme d'une subvention au prorata de leurs heures d'utilisation du service, soit :

- 40 % pour Trévé
- 37,1 % pour Saint-Caradec
- 12,9% pour Hémonstoir
- 10% pour Saint-Maudan

Gildas Pérennez propose d'accepter cette demande et de verser la somme de 1 160 € à l'ACSRL sous forme d'une subvention communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-10

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec l'association des Spadassins

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de la salle des fêtes au club des Spadassins pour l'année scolaire 2024-2025.

Ce club occupera la salle des fêtes tous les mercredis de 17h30 à 21h30, le forfait annuel de location est fixé à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-11

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle omnisports avec le SESSAD de Loudéac

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de la salle omnisports au SESSAD de Loudéac de septembre à décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce renouvellement et décide de ne rien facturer pour cette mise à disposition.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-08-12

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Séance du 18 juillet 2024

OBJET : renouvellement de l'adhésion à la mutuelle Santé Communale d'AXA

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 9 juillet 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LE BORGNE P.Y.
IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
BASSET A. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
ROUXEL D. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : PERENNEZ Gildas

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, la commune avait signé une convention avec la société Axa pour l'assurance santé communale. Le but de cette convention est de permettre aux habitants de la commune de bénéficier d'une offre promotionnelle sur les contrats santé selon leur situation et leurs revenus.

En contrepartie, les actions demandées à la commune sont les suivantes : informer les administrés via Illiwap et le site Internet de la réunion d'informations et la mise à disposition d'un bureau pour les permanences.

Monsieur le Maire informe que cette convention est à renouveler à compter du 1^{er} août 2024 pour une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 juillet 2024

Le Maire,

